

# Des loyers confortables dans la résidence de l'O.M.H.

Lucile D. Leduc

**Plusieurs personnes ignorent qu'il existe dans notre ville une résidence de l'Office Municipal d'Habitation. Afin d'en informer les Prévostois, voici une entrevue réalisée avec mesdames Solange Trudel, présidente du conseil d'administration et Chantale Leblond, directrice de l'édifice.**

**Q.** Depuis combien d'années existe la résidence Joseph-Marchand ?

Elle est louée depuis 22 ans et nous avons 15 logements comprenant des 3 1/2 et 4 1/2 pièces.

**Q.** Quelle est la structure de cet organisme ?

Nous dépendons de la Société d'habitation du Québec qui nous finance à 90% et de la ville de Prévost à 10%. Pour bien des raisons, nous avons à soumettre un budget qui doit être approuvé d'abord par la Société et ensuite par la ville. Nous avons des comptes à rendre continuellement au bureau principal à Montréal. C'est un organisme qui dépend du ministre Jean-Marc FOURNIER, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. Un conseiller en gestion, monsieur André Provencher représente la région et nous communiquons avec lui au besoin. Il y a d'ailleurs plusieurs résidences de ce type dans la région dont une de plus de 300 logements à Saint-Jérôme.

**Q.** Qui sont les responsables de celui de Prévost ?

L'organisme est sous la responsabilité du conseil d'administration et la gestion quotidienne est assurée par la directrice, madame Chantale Leblond. Le conseil d'administration compte sept personnes et est composé de :

- 3 personnes représentant la ville de Prévost: madame Solange

Trudel, messieurs Sylvain Paradis et Jean-Claude Côté ;

- 2 représentants socio-économiques nommés par le Ministre : il s'agit de madame Lucile D. Leduc et un poste vacant depuis le décès de monsieur Jean Laurin ;

- 2 représentantes des locataires: mesdames Lucille Harnois et Micheline Lachance-Morin.

La directrice occupe un poste à temps «très partiel soit quatre heures par semaine mais qui débordent généreusement de sa tâche», selon le dire de la présidente. Un concierge, monsieur Jean Cyr travaille également quatre heures par semaine. C'est le temps alloué par la Société, calculé en fonction du nombre de logements. Chaque personne doit s'organiser pour faire son travail. Si ça débordait c'est à cause de situations inattendues. La directrice est très disponible; les locataires peuvent la rejoindre en tout temps.

**Q.** Concernant le bâtiment, vous avez des inspections ?

C'est nécessaire. Au niveau de la prévention des incendies, nous collaborons avec le service de la ville de Prévost et nous devons également faire des inspections dans toute la bâtisse. Il y a d'ailleurs un protocole de prévention à suivre mensuellement; c'est le concierge qui applique ce protocole.

**Q.** Prévoyez-vous des travaux majeurs ?



Photo: L'Œil de Prévost

La résidence Joseph-Marchand sur le rue du Nord.

Oui, suite à la visite de l'inspecteur du bâtiment, l'entretoit, le système d'aération et la toiture sont à refaire. La demande est au bureau de monsieur Provencher mais, comme il a plusieurs obligations et que des coupures budgétaires sont imposées, ça ne veut pas dire qu'il répondra à ce besoin. Nous avons quelques inquiétudes à ce sujet.

**Q.** Quels sont les critères d'admissibilité exigés pour la location ?

Pour être admissible, il faut être âgé de 55 ans ou plus, être autonome et avoir vécu à Prévost durant au moins 12 mois pendant les derniers 24 mois.

Il existe une grille d'évaluation afin d'accepter la demande. Il s'agit d'un système de points qui prend en considération plusieurs aspects: le revenu et les biens que la personne possède, le type de logement qu'elle occupe présentement, des aspects

physiques et psychologiques. En principe, plus le besoin est grand, meilleur est le pointage. C'est un comité de sélection des locataires qui choisit.

Quand le locataire est accepté, le coût du loyer représente 25% de ses revenus et ce coût est recalculé chaque année.

Selon la directrice, les locataires entretiennent et décoorent tellement bien leur logement que ce sont de beaux appartements. Des travaux intérieurs ont été faits: tapis neufs, salles de bain rénovées; c'est comparable à des logements beaucoup plus dispendieux. Ces locataires se sentent bien, s'impliquent et participent aux activités dans leur salle communautaire. On y sent un bon climat de vie sociale.

Si des personnes sont intéressées à occuper éventuellement un logement, il est important d'en faire la

demande dès maintenant car il faut établir un dossier de chacun pour lui permettre d'être sur la liste d'attente lorsqu'un logement se libère.

On peut communiquer avec madame Leblond au 450-224-8641.

**ANNONCES** Pages  
450 224-1651 page 20  
Faites-nous les parvenir avant le 12 mars 2004

**Gîte touristique**  
*Aux Berges Fleuries*  
  
**Joyeuse Fête des Neiges à tous!**  
1028, rue Principale à Prévost J0R 1T0  
auberges@colba.net  
www.aubergefleurie.com  
(450) 224-7631  
1 877 224-7631

**CGA**  
Comptables généraux licenciés du Québec  
**ANDRÉ MARTEL, CGA**  
**EXPERT-COMPTABLE**  
1531, Mtée Sauvage, Prévost  
andre.martel.cga@videotron.ca  
Tél.: 450 224-4773  
Télec.: 450 224-4773



## Une tribu qui a su s'ouvrir au monde sans perdre sa fierté

Nicole Deschamps

**Sous le thème annuel « Festival de cinéma amérindien en 4 temps », le Ciné-Club de Prévost présente vendredi le 5 mars prochain, à 20h: « Sous les grands arbres » un documentaire du cinéaste Michel Régnier.**

### Les Indiens Huni Kui

Tourné au plus profond de la forêt amazonienne, Sous les grands arbres jette un regard actuel sur les Indiens Huni Kui, une tribu qui a su s'ouvrir au monde sans perdre sa fierté, conserver ses coutumes sans les transformer en attributs folkloriques et se donner, avec le soutien financier de l'aide internationale à laquelle participe OXFAM-Québec, les moyens de contrôler sa santé, son éducation et son économie. Sur de très belles images d'un des peuples originels des Amériques, un film au commentaire volontairement laconique, un merveilleux hymne à la vie.

### Présence du réalisateur

Fidèle à sa tradition, le Ciné-Club de Prévost convie les cinéastes et invités à se joindre au public. Michel Régnier sera des nôtres; il pourra répondre aux questions et nous faire part de ses voyages et réalisations à travers le monde. Dans «Sous les grands arbres», Michel Régnier signe

tion, surtout en Afrique francophone. En 1979, Michel Régnier se rend en Chine centrale; en 1980, dans les camps de réfugiés cambodgiens; en 1983, au Bangladesh, au West Bangal indien et dans le sud-est asiatique; en 1986, en Équateur et traite des bidonvilles d'Amérique latine; en 1987 il dénonce le goulag sucrier en République Dominicaine où 200,000 esclaves noirs suent de dix à quinze heures par jour... en 1990 en banlieue de São Paulo... En 1994, en Bosnie... Michel Régnier signe 88 films à l'ONF.

En plus de réaliser des films, Michel Régnier publie des livres de poèmes et de photographies. Il a écrit un essai: L'Humanité seconde: un cinéaste face au Tiers-monde et il s'adonne, depuis quelques années, à la nouvelle et au roman.

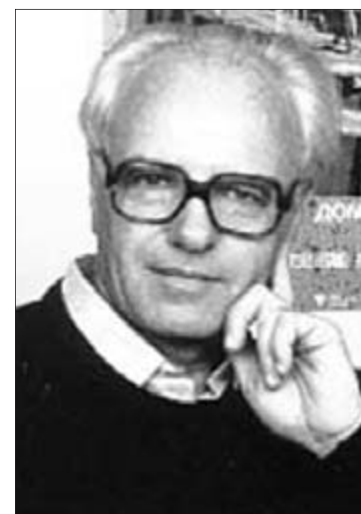
Contribution volontaire suggérée: 4\$. Information: 450-224-5141, 224-7702. www.inter-actif.qc.ca/cine-club

### À la pleine lune

Invités amérindiens et explication de rituels sont au programme.



Image extraite du film «Sous les grands arbres». - PHOTO ONF



Michel Régnier, réalisateur. PHOTO ONF